



CHEMINS 2026
Formulaire d'inscription
Remplir un formulaire par pèlerin

NOM :

Prénom : Tél. fixe :

Tél. mobile : Opérateur mobile :

E-mail : @

Adresse :

J'ai eu un entretien avec le responsable du chemin en date du :

Je désire participer au chemin suivant (cocher la case correspondante) :

Hiver / Printemps 2026

Chemin - lieu de départ	dates	adulte	jeune moins de 25 ans
<input type="checkbox"/> Abbaye de BLAUVAC en étoile Vaucluse	2 au 8 mars	50 €	25 €
<input type="checkbox"/> MOISSAC à EN CALCAT (*) Tarn-et-Garonne	25 avril au 6 mai	140 €	70 €
<input type="checkbox"/> VEZELAY vers Taizé et Cluny (*) Yonne	6 au 16 juin	140 €	70 €

* : Le tarif des chemins de MOISSAC et de VÉZELAY a été établi en prenant en compte le coût estimé pour la location du véhicule par l'entreprise de location habituelle. L'association souhaite trouver une solution moins chère. Si tel était le cas, un remboursement d'une partie de la somme réglée par chaque pèlerin serait envisagé (correspondant à l'économie réalisée).

Pour information, projets Eté / Automne 2026 (précisions dans le Bulletin n°84 d'avril)

- Fête de la Saint- Gilles Saint-Gilles (Gard)	29 et 30 août	Marche pèlerine de 9 km. Partage et Veillée autour du thème de la Confiance	
- Chemin en famille	Fin octobre vacances de Toussaint	-	-

Pour participer à un chemin organisé par l'association, il faut être membre :

- J'ai déjà fait parvenir mon bulletin d'Adhésion 2026 à l'association et ma cotisation à la trésorière.
- Je joins à ce formulaire, celui de mon adhésion à l'association et ma cotisation pour l'année 2026 (adhésion facultative pour la fête de la Saint-Gilles).
- J'enverrai au responsable le nom et le numéro de mon assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT »
L'ASSOCIATION DISPOSE D'UNE ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE ».

Date :

Signature :

Suite des informations au verso →

CHEMINS 2026

Formulaire d'inscription (suite)

☞ **Joindre à ce formulaire** la somme correspondant au chemin choisi, à titre d'inscription (Cf. précisions III ci-dessous). :

- par **virement** de préférence (cf. précisions II ci-dessous)
- par **chèque bancaire** à l'ordre des « **Chemins de saint Gilles** » ou et les envoyer à la **trésorière**, dès que possible, au plus tard un mois avant le départ de votre chemin.

En cas de désistement, l'association se réserve le droit de conserver cette somme selon modalités précisées au Règlement intérieur.

Le nombre de pèlerins sur un chemin étant limité, les inscriptions se feront dans l'ordre de leur arrivée (si le règlement est inclus).

Attestation de bonne santé :

- je suis habituellement en bonne santé et je fournirai un certificat médical au responsable du chemin
- je m'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur dans la période (passe vaccinal, test PCR ...)

Cette fiche est à renvoyer
à la trésorière :

Anne-Marie COSCINO
61 chemin des Passons
Résidence La Clé des champs
Bt K40 - 13400 AUBAGNE
tresor@cheminstgilles.fr

Précisions utiles

I. Inscription d'un mineur :

L'inscription d'un **mineur** n'est recevable que si un membre de sa famille l'accompagne sur ce chemin ou si un pèlerin du chemin en prend la responsabilité par un engagement écrit et l'accord écrit du responsable légal du mineur.

II. Modalités de règlement : privilégier le virement bancaire

L'inscription est réglée **de préférence par virement** sur le compte suivant :

IBAN : FR79 2004 1010 0906 3420 7B03 020, **BIC** : PSSTFRPPMON,
domiciliation : La Banque Postale ; titulaire : Chemins de saint Gilles, en
mentionnant : « **NOM Prénom + le Nom du chemin 2026** ».

III. Coût d'inscription à un chemin : ce qu'il recouvre

Le montant de l'inscription est destiné à couvrir les coûts de l'assurance, de location du véhicule, de reconnaissance et d'organisation du chemin.

Les frais d'hébergement, de nourriture et de carburant seront à répartir pendant le chemin, en fonction des dépenses réelles (autour de 35 € par jour et par personne, selon les coûts d'hébergement).